

Procès-verbal Conseil municipal du 8 Avril 2021

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

**M. RAFFESTIN (procuration à M. DUVAL)**  
**Mme GELOTTE (procuration à Mme DOGET)**  
**Mme MOLENAT (procuration à Mme RENIER)**  
**Mme GUIMARD (procuration à Mme RENIER)**

-

Monsieur François CHESNE est désigné en qualité de **secrétaire de séance**.

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 11 Mars 2021** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

Madame le Maire communique ensuite la liste des **décisions** qu'elle a été amenée à prendre dans le cadre de l'**article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

**DECISIONS MARS 2021**

<b>N°</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>009</b>	08.03.2021	Contrat de location et de maintenance du robot aspirateur auprès de la Société Hexagone	1 166,88 € HT pour un an
<b>010</b>	10.03.2021	Marché de construction de la gendarmerie Avenant n° 2 - lot 5 couverture bac acier Entreprise GUILLAUMOT St Satur <i>Il s'agit d'un avenant <u>négalif</u> relatif aux travaux non effectués d'«ouvrages d'écoulement d'eaux pluviales, chéneau carré sur toiture en pente des locaux de service », remplacés par « la fourniture et la pose de sortie de toiture sur couverture bac acier »</i>	- 7 284,00 € TTC

**> Bilan d'activités 202 du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne**

Madame le Maire rappelle que ce bilan doit être présenté chaque année au Conseil municipal avant le mois de septembre.

Madame RENIER indique les principaux éléments constitutifs du Syndicat :

- le territoire comprend 52 communes pour une population de 34 306 habitants. Le changement de communauté de communes d'une dizaine de communes a entraîné une baisse de la population

- le bureau est formée de 4 vices-présidents, placés sous sa présidence. Ils représentent chacun un territoire : Sologne, Pays-Fort, Sancerrois et Val de Loire

- les services du syndicat sont composés d'un agent de développement (Carole VENIN), un chargé de mission Laeder (Edouard DANCHOT), une chargée de mission Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (Emmanuelle HELIARD), un chargé de mission mobilité (Nicolas JOUANIN), une secrétaire-comptable (Christine PITAULT) et un agent d'entretien

Madame le Maire indique ensuite qu'au cours de l'exercice 2020, 4 comités syndicaux se sont tenus et 4 réunions de bureau.

Le budget du syndicat s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- ✓ 925 900,19 € en section de fonctionnement
- ✓ 63 540,38 € en section d'investissement

Une participation des communes et communautés de communes est inscrite au budget à hauteur de 4,15 €/habitant dont 2,19 € de participation à l'OPAH et une participation distincte de 1,20 €/habitant est prélevée pour la participation à la Mission Locale du Pays Sancerre-Sologne.

Une participation de 0,90 €/habitant est prélevée auprès des Communautés de Communes pour le budget annexe SCoT.

Elle rappelle les compétences détenues par le syndicat :

#### 1 – Compétences obligatoires

- l'élaboration et mise en œuvre d'une politique partenariale de développement et d'aménagement sur l'espace géographique constituant le Pays Sancerre-Sologne, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure des Contrats de Pays (aujourd'hui appelés Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale). La Région signe ces contrats avec les communautés de communes, les Pays

- le Comité de Bassin d'Emploi Aubigny-Belleville

#### 2 – Compétence facultative

- l'élaboration, le suivi et la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le Syndicat de Pays est actuellement dans la phase d'élaboration du document.

Concernant la contractualisation avec le Conseil Régional, Madame le Maire indique que la dotation du contrat pour le territoire s'élève à 7 186 500 €, sa durée est fixée du 3 juillet 2015 au 3 juillet 2021. Il est précisé que les derniers dossiers doivent être présentés avant juillet 2021 et terminés avant juillet 2022 (le dossier du club house rugby sera présenté avant juillet 2021 afin que le projet soit réalisé avant juillet 2022 pour que la subvention soit enregistrée sur le contrat actuel).

En octobre 2020, le Syndicat a élaboré et transmis le programme de relance CRST au Conseil Régional qui a voté un bonus des taux de subvention. Dans ce cadre, Aubigny a présenté le dossier de construction de tennis couverts qui doit être examiné en commission permanente au mois de mai prochain.

Aucun dossier n'a été déposé auprès du Conseil Régional en 2020 concernant le programme « A vos ID ».

Pour ce qui concerne le futur CRST 2021-2027, le Syndicat de Pays a engagé en septembre 2020 la réflexion pour son élaboration et a lancé un appel à projets auprès des communes et communautés de communes en vue de sa préparation. Il est actuellement en cours de rédaction.

Concernant la contractualisation avec l'Etat, Madame le Maire indique que dans le cadre du Contrat de Ruralité Sancerre Sologne 2017-2020, la convention financière 2020 a été signée en septembre 2020 pour un montant de crédits Etat sollicités de 523 717 €. Les communes concernées par cette convention sont : Feux, Jars, Menetou Râtel, Aubigny (courts de tennis couverts et club house rugby), Argent/Sauldre (création du pôle musical culturel), Verdigny, Savigny en Sancerre et Méry es Bois.

Le 23 octobre 2020, il a été sollicité l'inscription du Syndicat de pays à une nouvelle contractualisation avec l'Etat auprès du Préfet. Le 12 novembre 2020, le projet de futur Contrat de relance et de transition écologique a été transmis.

Le Syndicat de Pays contractalise également avec l'Europe, via la Région. Une candidature commune du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne et du Pays Loire Val d'Aubois a été déposée au titre du programme LEADER (programme spécifique du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural = FAEDER). En février 2020, le Comité de programmation du GAL a attribué 119 184,46 € de subventions. En octobre 2020, un autre Comité de programmation du GAL a attribué 169 629,86 €. Le taux de programmation atteint désormais 57 %.

Dans les domaines de l'économie et de l'emploi, la vitrine des métiers du Pays Sancerre-Sologne a poursuivi la collaboration avec l'association cowork'in Bourges pour la gestion de l'espace de coworking.

La Mission locale du Pays Sancerre Sologne remplit une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.

En 2020 : 1510 jeunes en contact dont 177 nouveaux inscrits ; 348 sont entrés dans une situation active (256 en situation d'emploi, 60 en formation, 19 en contrat d'apprentissage, 14 ont repris une scolarité, 9 ont réalisé un service civique, 79 ont réalisé une période de mise en situation en milieu professionnel) ; 46 en dispositif « Garantie Jeunes » ; 6 732 entretiens individuels.

Pour ce qui concerne la valorisation et la préservation de variétés et races anciennes dans l'agriculture, le Syndicat de Pays a suivi l'avancée du projet de construction d'un atelier de transformation des légumes par ISA Groupe.

Concernant l'intervention du Syndicat de Pays dans le domaine de l'économie touristique, le balisage de l'ensemble des circuits équestres a été révisé, des modifications de parcours ont été apportées. Un outil de communication pour la promotion des itinéraires est en réflexion pour remplacer le guide de 2013 épuisé.

La randonnée annuelle n'a pas pu être organisée en 2020.

Le Pays Sancerre-Sologne s'associe à la mise en place de la marque touristique Sologne. 2020 a vu la création d'un site internet, d'une campagne publicitaire, de la communication sur les réseaux, la création d'ambassadeurs du territoire. Ces actions ont été financées par un projet de coopération entre les différents GAL membres de la marque, grâce aux fonds Laeder.

Le lancement des clips touristiques sur les métiers d'art et sur le patrimoine gastronomique a été reporté au printemps 2021.

Pour ce qui est de l'intervention du Syndicat de Pays dans le domaine de l'environnement, un inventaire de la biodiversité communale a été engagé en 2020 sur la commune d'Aubigny dans le

cadre de la trame verte et bleue du Pays. Cette opération a été subventionnée grâce au Syndicat de Pays.

En 2020, suite aux élections municipales, a eu lieu l'élection des présidents des deux sites Natura 2000. Il s'agit de Pascale MARQ pour le site « coteaux calcaires du Sancerrois » et de Vincent PARISSE pour le site « massifs forestiers et rivières du Pays-Fort ». Les actions conduites en 2020 ont été la préservation des écrevisses à pattes blanches, le Contrat Natura 2000, des chantiers bénévoles pour les pelouses calcicoles de Veaugues, la préservation des pelouses du Sancerrois avec un projet de mise en pâturage, les mesures agro-environnemental et climatique spéciales Natura 2000.

L'opération « Jachères et espaces fleuris » n'a pas pu être réalisée en 2020.

Dans le cadre des Services à la population, le Syndicat de Pays a poursuivi son plan de mobilité rurale. En septembre 2020, le Syndicat de Pays a embauché un chargé de mission mobilité qui a engagé plusieurs actions : travaux préparatoires à la mise en place d'une centrale d'informations mobilité, définition d'un catalogue d'ateliers pédagogiques, accompagnement des collectivités concernant leur projet mobilité, assistance à la réflexion des communautés de communes sur la compétence mobilité.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par le Pays a enregistré en 2020 un montant de travaux HT de 1 088 743 €. 54 dossiers ont été validés.

Sur 5 ans, 350 logements ont bénéficié d'un montant total d'aides au titre de l'OPAH de 3 145 475 €. Les travaux engagés grâce à l'OPAH entre avril 2019 et avril 2021 ont permis un gain énergétique de 49 % par logement.

Pour terminer, Madame le Maire indique que dans le cadre du SCoT, un débat s'est tenu en mars 2020 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en comité syndical. En septembre, s'est tenue une réunion d'information sur l'avancement de la démarche SCoT, les grandes lignes du projet et la poursuite du processus d'élaboration suite aux élections municipales. Le 8 octobre 2020, un séminaire d'ateliers a été organisé sur la préparation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Puis le 17 novembre 2020, le PADD a été présenté devant la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). En novembre et décembre 2020, 3 ateliers ont été organisés en COPIL (en distanciel).

Le Conseil municipal, prend acte à l'unanimité des membres présents et représentés, de la présentation du bilan d'activités 2020 du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne.

### **> Projet de construction de béguinage sur le site de l'ancienne Maison Familiale Rurale**

Madame le Maire rappelle que la Commune n'est plus liée avec l'association de la Maison Familiale Rurale puisque l'établissement est fermé depuis plus de deux ans. L'association a fait l'objet d'une liquidation judiciaire.

La Commune se doit d'offrir un parcours résidentiel aux habitants du territoire. Les jeunes choisissent d'habiter près des centres-villes, puis plus tard lorsqu'ils ont des enfants ils préfèrent vivre dans une habitation avec espaces verts. Pour les personnes qui perdent de l'autonomie ou se retrouvent seules ou encore ne se sentent plus en sécurité dans un logement éloigné, le béguinage apparaît être une solution intéressante. Il s'agit de logements individuels tout en conservant une certaine proximité avec les voisins, cela permet de nouer des contacts.

Madame le Maire présente le plan du projet de construction porté par la SA France Loire, comprenant :

- une partie béguinage de 25 logements (8 T2 et 17 T3) situés à l'arrière du bâtiment principal ancien (ancienne maison familiale), financés par PLAI, PLUS et PLS permettant une mixité sociale. Les logements intégreront une domotique appropriée au vieillissement (exemple : capteurs déclenchant une alarme lorsque le volet ou le réfrigérateur ne sont pas ouverts pendant une certaine durée, ce qui provoque le déplacement d'une personne extérieure). Certains bâtiments actuels vétustes seront démolis, seul le bâtiment ancien sera conservé. La majorité des arbres du parc seront conservés. Un potager partagé sera mis à disposition des locataires,

- une résidence pour personnes handicapées vieillissantes d'une vingtaine de logements, dans le prolongement du béguinage avec un accès rue du 19 mars 1962 (20 T1bis). Cette partie du projet est en cours de discussion avec l'association ANAÏS

- des places de parking desserviront la partie béguinage et la partie résidence pour personnes handicapées vieillissantes

- la valorisation et la restructuration d'une partie des bâtiments existants avec la création de salles d'activités et de formation pour l'IFSI qui se trouve actuellement dans le bâtiment communal avenue Eugène Casella. La création d'une salle commune et d'espaces partagés pour le béguinage permettra d'assurer les animations de lien social pour les habitants de la résidence. La création de quatre studios est également projetée pour accueillir les jeunes en formation, notamment à l'IFSI, ou des ménages débutant dans la vie active.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit que d'un projet actuellement à l'état de croquis.

Le site devant accueillir le projet développe une surface de 17 000 m<sup>2</sup>. La Commune pourrait consentir un bail emphytéotique au profit de la SA France Loire avec option d'achat. Sa durée, estimée à 52 ans, sera à ajuster en fonction des emprunts.

Madame le Maire précise qu'après négociations avec la société HLM, la commune verserait une subvention d'un montant de 80 000 € pour la réalisation de ce projet, somme qui serait reversée à la ville à l'échéance du bail. Le versement de la subvention communale ouvrirait un droit de réservation de 40 % sur les 25 logements construits en béguinage et les 4 logements créés dans le bâtiment existant.

Madame RENIER présente le plan de financement comportant les montants estimés de l'opération :

DEPENSES	EUROS TTC	RECETTES	EUROS TTC
Opération de béguinage de 25 logements et espaces communs + 4 logements « jeunes actifs » + espace formation		Subvention Etat « béguinage »	39 K€
Opération de résidence accueil de 20 logements et espaces communs	1 973 K€	Subvention Etat « Résidence Accueil »	97 K€
		Subvention CRST	58 K€
		Subvention CD 18	40 K€
		<b>Subvention complémentaire Ville d'Aubigny-sur-Nère</b>	<b>80 K€</b>
		Prêt foncier CDC	970 K€
		Prêt construction CDC	3 658 K€
		Prêts spécifiques	940 K€
		Fonds propres France Loire	617 K€
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 498 K€</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 498 K€</b>

Madame le Maire indique qu'il est demandé au Conseil municipal de prendre un engagement dans cette opération pour permettre à France Loire d'acter les programmes pour les subventions. Une promesse de bail pourrait être signée pour une durée d'un an, sous les conditions suspensives suivantes :

- obtention des accords de prêts PLUS, PLAI et PLS nécessaires au financement de l'opération,
- obtention des décisions d'agrément et de subventions de l'Etat, de la Communauté d'agglomération de Bourges Plus, du Conseil Départemental, du Conseil Régional Centre Val de Loire et de la Ville d'Aubigny-sur-Nère
- obtention des garanties des collectivités locales des emprunts contractés pour le projet,
- obtention des permis de démolir et de construire purgés de tous recours,
- absence de travaux complémentaires liés au sol (fondations spéciales, présence d'eau...) et de pollution des sols et/ou de prescriptions archéologiques
- signature d'une convention de gestion pour la résidence accueil

Il est précisé que tous les diagnostics et études nécessaires à la bonne réalisation du projet seront à la charge de la SA France Loire.

Le Conseil municipal émet un accord de principe à la réalisation du projet de construction proposé par la SA France Loire, dont les éléments sont repris ci-dessus.

#### **> Projet de démolition de logements sociaux par la SA France Loire**

Madame BUREAU présente le projet de déconstruction d'immeubles situés résidence des Fougères, rue Henri Raimbault (La Maladrerie). Il s'agit de 26 logements dont la moitié sont inoccupés, 13 ménages sont à reloger.

Ces bâtiments contiennent de l'amiante, le coût de remise aux normes de ces logements serait particulièrement élevé sans éviter pour autant le relogement des locataires durant les travaux. De plus, la configuration de ces logements ne correspond plus à la demande actuelle.

La SA France Loire sollicite l'accord de la Commune pour démolir ces bâtiments.

A la demande de Madame RENIER, Madame BUREAU précise que la société n'avait pas envisagé de reconstruire sur site car la surface libérée après démolition ne permettait de construire que 6 pavillons individuels qui auraient supporté une trop grande promiscuité avec les logements non démolis. La Société étudie actuellement la faisabilité de logements semi-individuels composés d'un rez-de-chaussée avec jardin privatif et d'un étage avec grande terrasse privative sans vis-à-vis. Ce programme permettrait de réaliser une douzaine de logements T2 et T3.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés, au projet de démolition présenté par la Société SA France Loire.

#### **> Service de portage de repas : renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel et du matériel communal au profit du Centre Communal d'Action Sociale**

Madame BUREAU indique qu'il s'agit de renouveler la convention qui lie le Centre communal d'action sociale à la commune d'Aubigny-sur-Nère pour le portage de repas à domicile. En 2017, le service de portage de repas à domicile a été transféré au CCAS afin d'éviter aux usagers d'avoir à

supporter une augmentation due au fait que la commune devait appliquer la TVA. Ce transfert n'a pas entraîné de modification dans le fonctionnement du service, le CCAS rembourse à la Commune les frais de personnel et de matériel.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent territorial, des matériels de bureau, de travail et de locomotion liés au service de Portage de repas à domicile, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de trois ans.

## INFORMATIONS DIVERSES

**1** – Madame le Maire remercie tous les conseillers municipaux qui s'investissent dans le **centre de vaccinations**, et tout particulièrement Madame SERRE qui en coordonne le fonctionnement.

Madame SERRE indique qu'à partir du 12 avril prochain, le centre sera en capacité d'assurer 1 100 vaccinations par semaine avec des ouvertures en matinée le mardi et le jeudi, en supplément des après-midis du lundi au vendredi. Cette augmentation d'horaires d'ouverture nécessite des intervenants supplémentaires. Madame SERRE rappelle que la vaccination est ouverte aux personnes de 70 ans et plus sans condition particulière, à partir du 16 avril la vaccination sera également ouverte aux personnes de 60 ans et plus. A partir du 15 mai, les personnes de 50 à 59 ans seront éligibles et à partir du 15 juin la vaccination sera ouverte à l'ensemble de la population.

Madame RENIER indique qu'au 2 avril dernier, 2177 personnes avaient été vaccinées dont 1044 avaient reçu les deux doses.

Madame SERRE ajoute que 238 personnes ont été vaccinées sur la journée de ce jeudi par deux vaccinateurs. A partir de lundi, trois vaccinateurs seront présents.

Madame le Maire rappelle qu'à l'ouverture du centre le 18 janvier, il était prévu d'obtenir 162 doses/semaine. A partir de la 4<sup>ème</sup> semaine d'ouverture, plus de 200 doses ont été attribuées ; puis à partir de la 10<sup>ème</sup> semaine : plus de 400 doses ont été reçues et depuis cette semaine ce sont plus de 700 doses qui sont administrées au centre.

Le samedi 6 mars, des doses du vaccin Astrazeneca ont permis de vacciner 177 personnes. Madame SERRE précise que ces personnes recevront la seconde dose le 29 mai prochain. Elle souligne que les personnes vaccinées n'ont pas été malades. En dehors de cette journée supplémentaire, le centre fonctionne avec le vaccin Pfizer.

Madame SERRE insiste sur le fait que les demandes de rendez-vous faites auprès du centre de vaccination génèrent un travail important alors que la prise de rendez-vous peut s'effectuer directement sur Doctolib, beaucoup de créneaux sont libres sur l'application.

Madame le Maire ajoute qu'il est toujours possible de s'inscrire en mairie pour les personnes qui rencontrent des difficultés.

Madame SERRE remercie Monsieur GRESSET, Madame MALLET, Monsieur CHAUSSERON, Monsieur BOUILLO et Monsieur JACQUINOT qui apportent leur aide au centre de vaccination.

Monsieur BOULET-BENAC demande si la commune effectue du porte à porte pour sensibiliser les personnes âgées qui ne se sont pas encore manifestées.

Madame RENIER répond que la manipulation des fichiers est très encadrée par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Cependant, parmi les personnes inscrites au service de portage de repas considérées comme des personnes fragiles, un nombre important ne souhaite pas se faire vacciner selon le sondage effectué par notre agent de livraison. Pour les personnes qui rencontrent un problème de transport, la Commune organise leur prise en charge mais il paraît compliqué de convaincre les personnes de se faire vacciner.

Madame le Maire indique qu'elle obtient de très bons retours de la part des personnes qui se sont rendus au centre de vaccination. Les personnes sont bien accueillies, le personnel est aimable et l'environnement agréable.

Madame RENIER indique que trois agents communaux ont été détachés sur le centre de vaccinations. Un appel a été adressé aux maires de la Communauté de Communes pour que leurs agents puissent intervenir également en renfort au centre.

Madame SERRE ajoute qu'à la suite de cet appel, la commune d'Ivoy le Pré a proposé de mettre à disposition un agent et Méry es Bois deux agents.

**2 – Madame le Maire rappelle qu'au départ de la trésorerie d'Aubigny, il avait été annoncé une permanence des services fiscaux à l'espace France services pour aider les personnes à remplir leurs déclarations d'impôts. Trois permanences sont programmées aux dates suivantes :**

- jeudi 15 Avril de 9 h à 12 h et de 13 h 20 à 16 h
- mardi 27 Avril de 9 h à 12 h et de 13 h 20 à 16 h
- mardi 11 Mai de 8 h 40 à 11 h 40

Madame le Maire souligne l'importance de prendre rendez-vous pour que les permanences aient lieu, un flyer sera prochainement distribué sur le sujet.

**3 – Madame le Maire communique les dates des prochaines manifestations :**

- Dimanche 25 Avril 2021 – Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (confinement)

Madame DOGET indique que l'association participera à l'organisation de cette commémoration si la crise sanitaire le permet.

- Samedi 8 Mai 2021 – Commémoration de la Victoire 1945 (si rassemblement autorisé)

Madame le Maire indique qu'à cette occasion, la plaque dénommant l'Espace Anna Guérin devrait être posée. Une remise en cause de cet évènement est possible du fait de la pandémie.

- Lundi 10 Mai 2021 – 9<sup>e</sup> Commission – 18 h

- Jeudi 20 Mai 2021 – Conseil municipal – 20 h

**4 – Madame le Maire fait un point sur les chantiers en cours :**

- les travaux de construction de tennis couverts sont lancés. La Fédération de Tennis a donné un avis favorable sur le projet.

- les travaux de construction de la nouvelle déchèterie avancent

**5 – Madame le Maire indique qu'à la suite de l'affaissement de chaussée constaté avenue de l'Hippodrome, un courrier a été adressé au Conseil départemental pour souligner le trafic poids-lourds très important enregistré sur cette voie.**

Cet affaissement a entraîné des dégradations sur les canalisations en sous-sol (pluviales et assainissement), ce qui engendre des travaux dont le montant est estimé à 54 000 € pour une distance de 38m de canalisations.



**6** – Le **Jardin du Souvenir** est terminé. Cet aménagement casse la perspective linéaire du nouveau cimetière.

**7** – La **sirène** a été changée et sonnera pour effectuer des essais tous les premiers mercredis du mois. A cette occasion, Madame le Maire indique que la commune a participé à un exercice Butagaz qui s'est bien déroulé.

**8** – En l'absence de Monsieur RAFFESTIN, Monsieur CHAUSSERON apporte quelques commentaires sur la photographie en page de couverture de la convocation du Conseil municipal. A l'occasion de la **Journée Nationale de la trisomie 21**, les enfants de l'école élémentaire des Grands Jardins ont participé à l'opération « chaussettes dépareillées ». Le principe était de porter deux chaussettes différentes pour sensibiliser à la différence. Dans le contexte actuel contraignant, les enfants ont ressenti un sentiment de liberté et de rébellion ce jour-là.

Monsieur CHAUSSERON souligne l'importance de soutenir cette opération de citoyenneté qui sensibilise les enfants dès leur plus jeune âge à ce genre de manifestation.

Madame RENIER ajoute que les enfants atteints par cette pathologie sont inclus dans les classes et que les élèves sont par conséquent plus ouverts sur le sujet de la différence.

**9** – Madame le Maire annonce que la commune d'Aubigny est sélectionnée pour participer **au concours du plus beau marché de la Région centre**. Elle incite les conseillers municipaux, et plus largement tous les administrés, à soutenir Aubigny. Une communication, préparée par Monsieur CHAUSSERON et Monsieur DUVAL, sera mise en place pour inciter au vote en faveur d'Aubigny.

Madame RENIER indique qu'Aubigny peut être fière de son marché qui compte des produits variés et de qualité, une bonne ambiance et un mélange des populations. Elle remercie Monsieur DUVAL qui s'est particulièrement impliqué pour amener ce marché au niveau qu'il connaît aujourd'hui.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.